

**COMMUNE DE SAINT SORLIN D'ARVES (Savoie)**  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

N° 2023-01

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept janvier à dix-huit heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Sorlin d'Arves dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BAUDRAY Fabrice, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	En exercice :	<b>10</b>
	Présents	<b>8</b>
	Votants	<b>10</b>

**PRESENTS :** MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DIDIER Guy, GHABRID Karim, MORELON David, RAMOS CAMACHO Marie

**ABSENTS :** M. DAUPHIN Didier (pouvoir à GHABRID Karim), JOSSERAND Clara (pouvoir à RAMOS CAMACHO Marie)

**Adopté à :**

**POUR :** 0

**CONTRE :** 10

**ABSTENTIONS :** 0

Madame CHARPIN Sandrine a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Projet de zone spéciale de carrières de gypse et d'anhydrite en Maurienne**

Monsieur le Maire informe son conseil municipal du projet de l'Etat d'instituer, en Maurienne, par décret du Conseil d'Etat, une Zone Spéciale de Carrières (ZSC) « sur un périmètre à l'intérieur duquel l'exploration et l'exploitation d'un gisement serait possible ». L'objectif de ce projet de ZSC est de « permettre le renouvellement des réserves actuelles de gypse et sécuriser l'activité liée à ce matériau essentiel pour l'activité du BTP. » Il est indiqué que « la procédure de ZSC est à son stade initial et devrait durer plusieurs années. »

Les parlementaires, les conseillers départementaux, les maires de communes concernées et les présidents des intercommunalités ont été informés du lancement d'une étude dite Zone Spéciale de Carrières (ZSC) en Maurienne. Monsieur le Maire informe son conseil municipal que pour l'instant, aucune information ne nous est parvenue de façon officielle sur ce projet initié par les ministères de la transition écologique et de l'industrie.

Le projet prévoit deux secteurs :

- Le secteur situé en Vallée de l'Arvan s'inscrit dans un ensemble allant des contreforts du mont Charvin, en rive gauche de la vallée de l'Arvan, jusque sur les pentes sud-orientales du massif du Grand Châtelard : cet ensemble, d'une superficie totale de 404 ha, se trouve sur les communes de Saint Jean de Maurienne, Saint Pancrace et Fontcouverte la Toussuire. 354 ha environ constitueront des espaces de « protection » de gisement, des passages pour l'évacuation des matériaux (routes, voies d'accès et pistes), des zones de servitude temporaire autour des zones d'extraction (talus de sécurité, clôtures...), des espaces de protection sans aucune exploitation, des zones



- permettant la recherche des substances de carrières. Environ 50 ha identifiés à ce jour feraient l'objet d'extraction progressive.
- Le secteur en amont de Modane est formé de trois « sous-zones » dans la vallée de la Haute Maurienne : il est situé sur les communes d'Aussois, Villarodin-Bourget, et Val Cenis, le périmètre retenu couvre environ 627 ha. 360 ha environ constitueraient des espaces de protection de gisement, des passages pour l'évacuation des matériaux (voies d'accès et pistes), des zones de servitude temporaire autour des zones d'extraction (talus de sécurité, clôtures, etc, des espaces de protection sans aucune exploitation, des zones permettant la recherche des substances de carrières. 62 ha correspondant aux cœurs du village et hameaux, ainsi qu'aux zones d'activité, sont exclus des zones de prospection et d'exploitation. Environ 200 ha sont identifiés comme pouvant faire l'objet d'extraction progressive.

Dans le cadre de la concertation et de la Commission nationale du Débat Public, deux garants ont été désignés par le préfet le 1<sup>er</sup> juin 2022. Ils ont été sollicités pour qu'une concertation préalable avec garant soit réalisée sur le territoire de la vallée de la Maurienne. La période de concertation prévue à l'automne 2022, avant décret en Conseil d'Etat, est programmée au printemps 2023.

Même si aujourd'hui, le territoire de la commune de Saint Sorlin d'Arves n'est pas impacté directement par l'exploitation de ces carrières, les élus et les habitants de Saint Sorlin d'Arves s'inquiètent de ce projet qui concernerait la route d'accès à la Commune support de la station Saint Sorlin d'Arves les Sybelles, sur le territoire de Fontcouverte La Toussuire.

Considérant que la Maurienne subit déjà de nombreuses nuisances de par les travaux du tunnel de base de la ligne à grande vitesse Lyon-Turin,

Considérant que l'exploitation de carrières serait très néfaste aux activités touristiques et agricoles et à la qualité de vie des habitants,

Considérant les nuisances occasionnées par l'exploitation de carrières (bruit, poussière, circulation de camions...)

Considérant les éléments exposés ci-dessus, il est important de connaître aujourd'hui la position des représentants de l'état sur l'avancée de ce dossier, comme de connaître rapidement la suite de la procédure avec un calendrier précis et officiel,

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :**

- **S'OPPOSE** au projet compte tenu des éléments à sa connaissance
- **DEMANDE** une information complète, précise et officielle de ce projet national de la part des services de l'Etat, auprès des élus, mais également auprès de l'ensemble de la population, notamment par l'organisation de réunions publiques
- **S'ASSOCIE** à la demande formulée par Mme la Députée pour demander à Mme la Première Ministre de stopper immédiatement la démarche de ZSC en Maurienne.

Pour extrait conforme

A Saint Sorlin d'Arves, le 18 janvier 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY

